

VILLE DE LA BOUILLADISSE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2021

Conseil Municipal du 13 mars 2021

Pris en application de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015 et particulièrement son article 107 relatif à la transparence et la responsabilité financière des communes territoriales

En liminaire :

- Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
- Le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)

I – Contexte supra communal et loi de finances 2021

1. Le contexte supra communal

- L'économie mondiale
- La zone Euro
- Sur le plan national

2. La loi de finances initiale pour 2021

- La DGF
- Le FCTVA
- Le volet fiscal
- Le volet territorial du Plan de relance

II – Données sur la situation financière de la commune

1. Les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes

2. Le Compte Administratif 2020 prévisionnel

- Section de fonctionnement
- Section d'investissement
- Résultat de l'exercice

3. L'état de la dette

III – Les orientations budgétaires 2021 et les perspectives pluriannuelles

Les orientations budgétaires 2021 :

1. Les orientations budgétaires de la commune

- Section de fonctionnement
- Section d'investissement

2. Le volet métropolitain

- L'attribution de compensation
- Les projets métropolitains

IV – Conclusion

Le Débat d'Orientation Budgétaire :

Le rapport d'orientation budgétaire est établi conformément aux articles L2312-1 et L5211-1 du CGCT qui prévoient l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) devant précéder l'examen et le vote du Budget Primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire participe à l'information des élus et a notamment pour vocation d'exposer les grandes lignes de la politique budgétaire de la commune.

Il donne lieu à un débat en Conseil Municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)

Dans son rapport d'observations définitives, suite au contrôle des comptes et de la gestion de la commune, et délibéré en date du 16 novembre 2020, la Chambre Régionale des Comptes a émis 6 recommandations :

- Améliorer l'information des conseillers municipaux lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) :

Bien qu'il n'existe aucun cadre formel défini par les textes pour la rédaction du rapport d'orientation budgétaire, nous avons déployé dès le rapport d'orientation budgétaire 2020, un contenu dont le détail correspond aux recommandations de la CRC.

Le présent rapport 2021, ainsi que les suivants s'attacheront à présenter de la manière la plus lisible et transparente possible les évolutions de la vie budgétaire de la commune.

- Mettre en conformité l'inventaire comptable de l'ordonnateur et du comptable public :

Si les inventaires du comptable et de l'ordonnateur sont bien vérifiés chaque année, il est néanmoins apparu des décalages. Pour permettre de déployer le bon niveau d'actions correctives, un rendez-vous a été pris fin février avec Monsieur le Trésorier.

- Tenir une véritable comptabilité d'engagement permettant de rattacher les charges et les produits aux exercices concernés et d'éviter les doubles paiements :

Les services financiers de la commune ont reçu pour mission de se conformer strictement à la règle de l'annualité budgétaire sans aucune dérogation possible. Il est à noter que d'ores et déjà dès la fin de l'exercice 2020, le rattachement des charges et des produits à l'exercice était réalisé et la commune n'a à ce jour aucun retard de paiement de ce type envers ses fournisseurs.

- N'inscrire en restes à réaliser que les recettes juridiquement certaines et les dépenses engagées juridiquement :

Les restes à réaliser 2019 et 2020 en recettes comme en dépenses tiennent pleinement compte de cette recommandation. Une délibération a été présentée devant le conseil municipal du 26 janvier 2021 autorisant Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

- Mettre fin à la pratique du subventionnement du COS pour le financement de la protection sociale des agents :

Aucune subvention n'a été versée au COS sur l'exercice 2020, pour financer ce type de dépenses et bien entendu aucun versement ne sera effectué pour les exercices 2021 et ultérieurs.

- Structurer la commande publique :

Dès le 1^{er} janvier, un recrutement en interne a été finalisé. L'agent retenu a débuté sa mission par la rédaction du guide interne de la commande publique, qui sera prochainement soumis à l'approbation du conseil municipal et qui s'appliquera à tous les services de la commune afin d'acheter mieux et de manière responsable. En parallèle, cet agent suit un plan de formation débuté avec les principes fondamentaux de la commande publique.

1 Le contexte supra communal

- **L'économie mondiale**

Depuis l'apparition fin 2019 du Coronavirus SARS-CoV-2, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures engagées pour y faire face.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3^{ème} trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à 2019.

- **Dans la zone Euro**

Dans la zone euro, l'activité en 2020 demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019. Les secteurs tels que les services des transports, de restauration, d'hébergement et les activités liées au tourisme demeurent durablement affectés. Les pays les plus touristiques souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs plus manufacturiers.

Ces effets devraient toutefois être atténués par le soutien des institutions supra nationales. Les états membres se sont mis d'accord sur un important plan de relance sous forme de prêts et de subventions et la BCE elle-même a maintenu une politique monétaire de taux d'intérêts très bas permettant aux gouvernements de mieux financer leurs plans de relance.

- **Sur le plan national**

L'économie française a durement été touchée par la pandémie en 2020 avec un recul du PIB de 8,4 %. Même s'il est prévu à la hausse pour cette année, le niveau d'activité d'avant la crise sanitaire ne serait pas retrouvé avant fin 2021 – début 2022.

Sur le marché du travail également, la pandémie a eu de lourdes conséquences et malgré les mesures exceptionnelles prises, le taux de chômage devrait se situer au-dessus de 11 % à la mi 2021.

L'inflation quant à elle resterait très contenue à hauteur de 0,7 %.

2 La Loi de Finances Initiale pour 2021 (LFI)

L'objectif principal de cette LFI est de limiter l'impact financier de la crise pour les communes locales et de mettre en avant le rôle du secteur public local dans l'investissement public en lui donnant les moyens d'être acteur de la relance économique.

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Le montant de la DGF devrait être stable par rapport à 2020.

La commune percevrait donc un montant équivalent à l'année dernière se situant aux alentours de 650.000 EUR .

Nous vous présentons les dotations sur les 5 derniers exercices.

	2013	2016	2017	2018	2019	CA provisoire 2020
DGF reçue	946.590	691.026	639.674	641.580	644.508	650.016
Evolution en valeur		-255.564	- 51.352	+ 1.906	+ 2.928	+ 5.508
Evolution en %		- 27 %	-7,43 %	+ 0,30 %	+ 0,46 %	+ 0,85 %

I- CONTEXTE SUPRA COMMUNAL ET LOI DE FINANCES 2021

- **Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)**

La Loi de Finances pour 2021 prévoit l'automatisation progressive du FCTVA à compter du 1er janvier 2021. Cela consiste à remplacer l'examen manuel des dossiers de demande de remboursement envoyés aux préfectures, par un calcul automatique, dans une nouvelle application dédiée, sur la base des dépenses imputées sur un ensemble de comptes éligibles. La mise en œuvre de la réforme sera progressive jusqu'en 2023.

Par ailleurs les dépenses de fonctionnement éligibles seront élargies à la fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage « Cloud » (accès à des services informatiques via Internet proposé par un fournisseur gérant les serveurs, le stockage, la mise en réseau, les logiciels, ...).

Le FCTVA pour 2021 s'établit pour la commune à hauteur de 20.000 EUR en section de fonctionnement et 261.300 EUR en section d'investissement.

Le versement prévu pour 2021 est adossé aux dépenses d'investissement réalisées par la commune sur l'exercice 2019. En nette progression sur les années précédentes, il résulte de la mise en œuvre par la commune d'un programme plus ambitieux et des synergies ayant permis de le réaliser.

La commune va également se rapprocher des services de la Préfecture afin de déterminer dans quelle mesure il lui serait possible de sortir du « régime de droit commun » de récupération en année n de la TVA de l'année n-2, et ainsi récupérer directement la TVA de l'année précédente.

	2017	2018	2019	Prévisions CA 2020	Prévisions BP 2021
FCTVA de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement non éligibles	12.087,38	11.113,02	16.241,59	20.000
Evolution en valeur			- 974,36	+ 5.128,57	+ 3.758,41
Evolution en %			- 8,06 %	+ 46,15 %	+ 23,14 %
<hr/>					
FCTVA d'investissement	87.950,21	132.681,59	86.864,76	94.270,18	261.300
Evolution en valeur		+ 44.731,38	- 45.816,83	+ 7.405,42	+ 167.029,82
Evolution en %		+ 50,86 %	-34,53 %	+ 8,52 %	+ 177,18 %

- **Le volet fiscal**

Fiscalité directe

L'Etat poursuit la réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation (TH) pour le premier tiers des 20 % des contribuables les plus aisés. En effet, en 2021 le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat et le bloc communal devrait être compensé par de nouvelles ressources. C'est en ce sens que la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) des départements sera transférée aux communes pour compenser la perte de la TH.

De même, les compensations d'exonérations de fiscalité locale sont en partie supprimées avec l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH.

Taxe sur la consommation finale d'électricité

Il a été procédé à la simplification de cette taxe acquittée par les fournisseurs, le but étant d'en simplifier le recouvrement et de procéder à une harmonisation des tarifs. La réforme sera mise en œuvre sur une période de deux ans. A terme les communes qui disposaient encore d'un pouvoir de modulation des tarifs de la taxe le perdront et ce produit évoluera chaque année en fonction de la quantité d'électricité fournie sur le territoire.

(En EUR)	2017	2018	2019	Prévisions CA 2020	Prévisions BP 2021
Taxe sur la consommation finale d'électricité	169.653,65	139.450,69	138.563,54	136.482,30	140.000

- **Le volet territorial du Plan de Relance**

Il se décline autour de trois priorités que sont :

- La transition écologique (rénovation énergétique des bâtiments, ...)
- L'amélioration de la compétitivité des entreprises (soutien aux différents secteurs, ...)
- Le soutien aux populations les plus fragiles (emploi des jeunes, formation, ...)

Ce plan est d'une envergure totale de 100 Md EUR sur 2 ans. Pour les communes locales, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacré aux missions d'aménagement du territoire et une partie des crédits sera déconcentrée sous la décision des Préfets des départements et régions.

Les orientations budgétaires de certains investissements de la commune s'articuleront autour de ce plan, afin de pouvoir bénéficier de ces mesures de soutien.

A ce titre, la Métropole AMP est intervenue dans le cadre d'une aide aux loyers afin de soutenir les commerces de proximité touchés par les fermetures administratives en lien avec la crise sanitaire, sur la base d'une enveloppe de 6.200 EUR maximum affectée sur notre commune et dans la limite de 50 % et 400 EUR par entreprise.

Nous vous rappelons que par décision du conseil municipal en date du 30 novembre 2020, nous avons décidé d'apporter notre soutien aux entreprises locales dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec la Métropole au terme de laquelle la commune a également participé à ce soutien à la même hauteur que la Métropole. L'intégralité des dossiers déposés a été acceptée et la part communale versée aux entreprises locales s'est élevée à 3.432,92 EUR.

1 Actions engagées

Les actions suivantes ont été engagées :

- Mise en place d'une véritable comptabilité d'engagement, permettant de procéder à un rattachement des charges et produits aux exercices concernés.
Les services financiers appliquent la règle intangible de l'annualité dans la gestion comptable au premier rang desquelles l'annualité du paiement des fournisseurs.
Pour l'exercice en cours, tous les engagements pris durant l'année ont été honorés au cours de l'exercice budgétaire et ceux des derniers jours de décembre ont été dans tous les cas rattachés en fin d'exercice.
- Les mandatements ont été effectués dans le strict respect des délais légaux.
- Afin de concilier cette gestion et les fluctuations de la Trésorerie liées aux périodicités irrégulières de versement des dotations, la Commune a demandé et obtenu une ligne de trésorerie de 500.000 EUR auprès de la Caisse d'Épargne des Bouches-du-Rhône.
- Les Restes à Réaliser en dépenses comme en recettes de la Communes pour 2020 tiennent compte pour les recettes de leur caractère juridiquement certain.
- Structuration de la Commande Publique en affectant à cette mission un agent désormais dédié et spécifiquement formé. Cette nomination a été engagée dans le cadre d'un mouvement interne d'un agent qui a déjà suivi une formation sur la Commande Publique.
Dans sa feuille de route, une des premières missions a été de rédiger une directive locale de la Commande.

II- DONNEES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

2 Compte Administratif 2020 prévisionnel

Le Compte Administratif 2020 n'étant pas encore voté, les données communiquées dans le présent document sont prévisionnelles mais retiennent bien un alignement du Compte de Gestion du comptable et du Compte Administratif de l'Ordonnateur.

Section fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Prévu BP 2020	CA 2020 prévisionnel	Chapitres	Prévu BP 2020	CA 2020 prévisionnel
013 Atténuations de charges	120.000	145.593,94	011 Charges à caractère général	2.237.920	2.226.671,35
70 Produits des services, domaine et ventes diverses	368.000	327.380,45	012 Charges de personnel et frais assimilés	3.800.700	3.371.124,58
73 Impôts et taxes	3.985.617	3.766.029,65	014 Atténuation de produits	144.244	143.540,85
74 Dotations, subventions et participations	1.320.179	1.521.641,36	65 Autres charges de gestion courante	249.445	194.010,45
75 Autres produits de gestion courante	11.000	17.405,03	66 Charges financières	83.630	61.369,22
76 Produits financiers	0	6.663	67 Charges exceptionnelles	85.044,10	58.655,70
77 Produits exceptionnels	20.000	36.492,97	023 Virement à la section d'investissement	0	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	70.000	53.751,65	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	277.670	277.661,05
TOTAL	5.894.796	5.874.958,05		6.878.653,10	6.333.033,20
002 Report 2019	983.857,10				

II- DONNEES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Les Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les recettes fiscales, les autres recettes provenant des produits des services et des dotations et participations.

Pour 2020, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 5.874.958,05 EUR, en légère baisse par rapport à 2019 (- 1,18 %).

- **Les produits des services** ont été en baisse en 2020 de par la fermeture de certains de nos établissements (restauration scolaire, crèche...) au titre de la période de Pandémie.

	2017	2018	2019	CA prévisionnel 2020
70 – Produit des services	454.133,81	453.285,33	470.729,90	327.380,45
Evolution en %		- 0,19 %	+ 3,85 %	-30,45 %

Les subventions de fonctionnement : La Caisse d'Allocations Familiales a en parallèle, mis en place une aide exceptionnelle prorogée jusqu'au 30/06/2021. Cette aide vient compenser la baisse de la PSU (Prestation de service unique) due aux éventuelles fermetures de crèches ou aux places inoccupées par les enfants dont les parents seraient malades ou en arrêt de travail dérogatoire en raison d'une suspicion de COVID. Le versement de cette aide s'est élevé à 49.451 EUR.

	2017	2018	2019	CA prévisionnel 2020
7478 – Subventions autres organismes	230.937,32	318.986,60	289.997,64	262.674,99
Evolution en %		+ 38,13 %	-9,09 %	-9,42 %

II- DONNEES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

- **Les contributions indirectes** sont stables, à l'exception de la taxe d'aménagement qui cette année a été en forte hausse du fait des projets d'aménagement engagés sur la commune (projet MEGER)

	2017	2018	2019	Prévision CA 2020
Taxe add droits d'enregistrement : 7388 <i>Recette fonctionnement</i>	238.755,21	424.576,26	375.124	333.043,35
Taxe consommation finale d'électricité - 7351 <i>Recette fonctionnement</i>	169.653,65	139.450,69	138.564	136.482,30
Taxe d'aménagement : 10226 <i>Recette d'investissement</i>	59.493,44	73.215,74	67.855	135.850,72

- **Les travaux en régie (042)** : Cette année la commune a effectué pour la première fois des travaux en régie dans les bâtiments communaux, notamment avec l'aménagement de nouveaux bureaux dans l'hôtel de ville, la réalisation d'une clôture à la cuisine centrale, la mise en conformité sanitaire de la cuisine centrale et des satellites... pour un montant total de 53.751,65 EUR.

II- DONNEES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Les Dépenses de fonctionnement :

Sur 2020, les dépenses de fonctionnement sont en hausse à 6.333.033,20 EUR contre 5.908.340,07 EUR en 2019. Cela résulte du travail fait de rattachement des charges restantes à l'exercice 2020 et du respect durant cette même année des délais de paiements des factures.

- **Les charges générales** ont été impactées par la crise sanitaire, et ce alors même que certains services sont restés fermés lors du premier confinement. La commune a dû faire face aux achats des produits nécessaires à l'application des protocoles sanitaires et notamment des masques de protection pour le personnel communal. L'ensemble des engagements effectués sur l'exercice a été honoré sur 2020.
- **Les charges de personnel** sont quasi stables à 3.408.587 EUR en 2019 contre 3.371.124,58 EUR au CA prévisionnel de 2020 (-1,1%) avec une volonté politique forte de maîtrise de ce poste de dépense.

	2017	2018	2019	CA prévisionnel 2020
Charges de personnel : (compte 012)	3.193.059,33	3.335.649,06	3.408.587,16	3.371.124,58
Evolution en %		+ 4,47 %	2,19 %	- 1,10 %

II- DONNEES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

- **Les atténuations de produits (014)** : 131.167 EUR constatés en 2019 contre 143.540,85 EUR en prévision au CA 2020 et ce du fait de l'augmentation du prélèvement au titre de la loi SRU : + 10.500 EUR.
- **Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** est en diminution du fait notamment :
 - De la baisse décidée des indemnités des élus passant de 105.626 EUR en 2019 à 60.979,64 EUR en 2020,
 - Du faible volume de subventionnement aux associations dont les activités sont restées en sommeil à cause de la crise sanitaire.

Les associations engagées dans des projets à long terme ont néanmoins continué d'être subventionnées.

Subventions aux associations			
CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 Provisoire
141.365 EUR	145.259 EUR	144.905 EUR	80.505 EUR

- **Le chapitre 66 « Charges financières »** en légère hausse de 3.566,10 EUR du fait du remboursement des intérêts de l'emprunt contracté en 2019 et dont les 1^{ères} échéances ont été payées en 2020.
- **Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** en hausse de 41. 300 EUR en raison du remboursement à la commune de Gréasque d'une recette imputée à tort par les services du trésor à la commune de La Bouilladisse.

II- DONNEES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Section d'investissement

La réalisation des investissements est partielle au regard des prévisions du Budget Prévisionnel. Elle doit néanmoins être analysée en tenant compte de l'adoption tardive en juillet de ce dernier avec notamment des travaux d'équipement qui ne se sont donc déroulés que sur une période de 6 mois et une situation sanitaire compliquant le déclenchement et le déroulement des projets.

RECETTES D'INVESTISSEMENT			DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitres	Prévu BP 2020	CA 2020 PROVISoire	Chapitres	Prévu BP 2020	CA 2020 PROVISoire	% réalisation
13.Subventions d'investissement	792.306	415.423	20.Immobilisations incorporelles	36.600	14.026,20	38,32
20.Immobilisations incorporelles	0	1.487,98	21. Immobilisations corporelles	407.852,34	291.271,93	71,42
10.Dotations, fonds divers et réserves	164.270	230.120,90	23. Immobilisations en cours	706.969	326.215,92	46,14
45.Opérations pour le compte de tiers	88.490	43.859,40	10.Dotation, fonds divers, réserves	8.000	7.993,77	
040.Opérations d'ordre entre sections	277.670	277.661,05	16.Emprunts et dettes assimilées	339.200	339.191,30	
			27.Autres immobilisations financières	0	0	
			45.Dépenses compte de tiers	88.490	6.720	
			040.Opérations d'ordre entre sections	70.000	53.751,65	
TOTAL	1.322.736	968.552,33		1.657.119,34	1.039.170,77	
001 . Report 2019	334.383,34					

II- DONNEES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Les recettes d'investissement

- La commune n'a pas contracté d'emprunt cette année alors que dans le même temps un emprunt auprès du Crédit Agricole de 740.000 EUR est arrivé à échéance sur l'exercice.
- **Le chapitre 42** : la Métropole a réglé à la commune 43.859,40 € correspondant à la réalisation de travaux de pluvial relevant de leur compétence et effectués par la commune.
- **Le chapitre 13** : la commune a reçu de ses partenaires institutionnels les subventions d'investissement suivantes pour les travaux réalisés sur l'exercice :

Travaux d'équipement	Dispositif	Subventions perçues en €
Vidéoprotection	Aide aux Equipements de Vidéoprotection	78.997
Mise en conformité des bâtiments et création salle d'armes à la PM	Proximité	10.537
Travaux dans les écoles	Proximité	13.034
Aménagements sportifs	FDADL	54.097
Aménagement du CCAS	Proximité	8.499
Aménagement plateau sportif	Proximité	59.024
Escaliers de la poste	Proximité	59.330
Aménagement EPE + ALSH + restaurant scolaire	Proximité	59.500
Climatisation poste de PM	Proximité	35.119
Aménagement préaux école des hameaux	Proximité	30.100
Aménagement médiathèque	Aménagement des bibliothèques	4912
Aménagement réseaux	Proximité	2.274
TOTAL		415.423

Les dépenses d'investissement

- **Les chapitres 20 – 21 – 23** retracent les réalisations de la commune au niveau des équipements 2020, parmi lesquels :
 - Des travaux d'étanchéité des terrasses de la crèche,
 - La réfection de la toiture de la cuisine centrale,
 - Des travaux d'acoustique et d'éclairage de la salle des fêtes,
 - L'installation d'une climatisation réversible à l'école de musique,
 - Des frais d'étude pour la ZAP,
 - La finalisation des travaux du skate park et des abords,
 - Des travaux de voirie au Vieux Bouilladisse,
 - La pose d'un revêtement stabilisé au stade.

- **Le chapitre 040** correspond aux travaux en régie.

Nous vous rappelons également qu'en raison de la crise sanitaire, ce budget 2020 a été voté tardivement en date du 2 juillet 2020. La période d'exécution a donc été très courte et le constat d'un volume d'investissements important au regard des délais.

II- DONNEES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Résultats de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2020, bien que faisant apparaître un déficit de fonctionnement (compensé par l'excédent reporté de l'exercice 2019), a permis à la commune d'apurer son retard de paiement des factures et de rattacher à l'exercice les engagements comptables. A ce jour la situation est saine et le délai de paiement à 30 jours respecté.

	Résultat d'exécution de fonctionnement	Résultat d'exécution d'investissement	Solde des restes à réaliser	Résultat de l'exercice (hors RAR)
2017	+ 1.949.705,05	+ 176.243,50	0	+ 2.125.948,55
2018	+ 1.047.219,47	+ 501.867,32	0	+ 1.549.086,79
2019	+ 983.857,10	+ 334.383,34	+ 200.683	+ 1.318.240,44
2020 (provisoire)	+ 525.781,95	+ 263.764,90	+ 218.119,26	+ 789.546,85

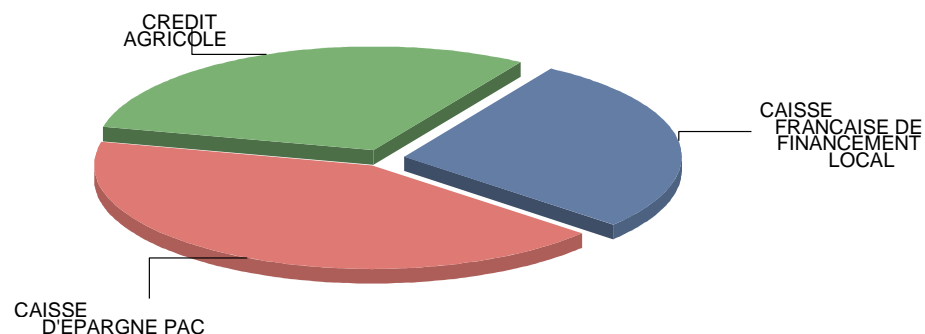
- Résultat d'exécution de fonctionnement 2020
 - Au titre de l'exercice antérieur : + 983.857,10 excédent
 - Au titre de l'exercice 2020 : - 458.075,15 déficit
 - Résultat de clôture de fonctionnement : + 525.781,95 excédent
- Résultat d'exécution d'investissement 2020
 - Exercice antérieur : + 334.383,34 excédent
 - Exercice 2020 : - 70.618,44 déficit
 - Résultat de clôture d'investissement : + 263.764,90 excédent
- Restes à réaliser 2020 : (cf. annexe)
 - En dépenses : 13.819
 - En recettes : 231.938,26
 - Solde : + 218.119,26
- Affectation obligatoire : 0
- Affectation complémentaire : les résultats provisoires du compte administratifs ne justifient pas d'affectation complémentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement :
 - En section de fonctionnement au R 002 : + 525.781,95
 - En section d'investissement au R 1068 : 0

II- DONNEES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

3 L'état de la dette

La dette compte 8 emprunts, contractés auprès de 3 établissements prêteurs, qui se répartissent comme suit :

Répartition des emprunts par prêteur



CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	27,4%
CAISSE D'EPARGNE PAC	42,2%
CREDIT AGRICOLE	30,4

	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette au 01/01 en EUR	2.602.423	2.113.958	2.828.771	2.489.580
Taux moyen		3,56 %	3,31 %	3,29 %

- *L'annuité de la dette*

L'annuité de la dette s'élève pour 2021 à 371.471,92 EUR dont 320.034,20 EUR en capital et 51.437,72 EUR en intérêts.

II- DONNEES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Cette année la commune bénéficie à compter du 25/05 de la tombée de l'emprunt Crédit Agricole de 740.000 EUR qui avait été adossé à l'aménagement des abords de l'école des hameaux, pour une dernière annuité de 51.237,65 EUR.

Sans augmenter son taux d'endettement, la commune pourra dans le cadre de son budget 2021 avoir un recours à l'emprunt jusqu'à hauteur de 700.000 EUR pour financer ses investissements. D'autres emprunts arrivent à terme dans les années suivantes :

	Montant	Établissement	Taux
2021	740.000 EUR	CREDIT AGRICOLE	3,86
2022	460.000 EUR	CREDIT AGRICOLE	4,54
2024	900.000 EUR	CAISSE D'EPARGNE PAC	4,73
2025	500.000 EUR	CREDIT AGRICOLE	3,48

- *Le risque*

Suite aux risques portés par les emprunts dits « toxiques », les établissements bancaires ont mis en place une charte de bonne conduite dite « Charte Gissler » pour mettre fin à la commercialisation des produits à risque.

Un seul emprunt est à taux variable et indexé sur le livret A, ainsi 100 % de la dette de la commune est classifié en A1 « risque faible ». La commune n'est donc nullement impactée par ce risque.

- *Ratio encours de la dette / population*

	Valeur pour la commune	Moyennes de la strate
2017	356,76	862
2018	421,58	842
2019	340,14	849
2020	450,80	843

III- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

En tenant compte de l'impact de la crise actuelle, la réduction de l'autonomie fiscale due à la refonte de la fiscalité locale et de la stabilité des dotations de l'Etat, les priorités de la commune pour 2021 seront :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition sur les taxes foncières bâti et non bâti (la commune ne votant plus la TH).
Conformément aux engagements pris, la commune a décidé de ne pas modifier ces taux d'imposition en 2021.
- La maîtrise des charges de personnel.
Les charges de personnel constituent en montant le principal poste de dépenses du budget. Le taux des dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement demeure plus élevé dans notre commune que la moyenne des communes de notre strate. Cela s'explique par plusieurs facteurs structurels résultant de choix politiques affirmés :
 - *Des équipements importants mis au service de la population (médiathèque, gymnase, crèche, salles associatives et communales...) nécessitant des effectifs pour les faire fonctionner,*
 - *Des services maintenus en interne (crèche, cantine...) là où les communes comparables ont un plus fort taux de services externalisés.*

L'importance de la masse salariale dans le budget de fonctionnement nous conduira pour en maîtriser son évolution à prioriser rigoureusement les éventuels renforcements d'effectifs jugés nécessaires au bon fonctionnement des services et à la mise en œuvre des nouvelles orientations politiques et à privilégier les redéploiements d'effectifs.
- La baisse des charges à caractère général tout en conservant des services publics de qualité pour la population.
Par la création d'un service de la commande publique et une restructuration de ses services autour de 3 grands pôles (ressources internes, aménagement et développement durable et animation de la vie locale et de l'enfance) la commune entend renforcer encore davantage l'efficacité de son organisation et déployer une politique d'achats optimisée pour dégager des sources d'économie.

L'optimisation des financements auprès de nos partenaires à savoir : le Département, la Métropole AMP, la Région et l'État nous permet d'entreprendre une politique ambitieuse d'investissement et d'équipements structurants pour la Commune au profit de toute la population.

Section de fonctionnement

Dans le contexte d'incertitude quant aux impacts de la crise sanitaire, la commune va poursuivre une politique de gestion rigoureuse des postes de dépense de sa section de fonctionnement avec également l'objectif de préserver la qualité de ses services.

Les recettes

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les recettes fiscales, les autres recettes provenant des produits des services et des dotations de l'Etat. Pour 2021, les recettes de fonctionnement sont estimées à environ 6.200.000 EUR, assez stables par rapport à 2020.

A l'identique de certains services, la commune va engager un travail d'étude sur la tarification de l'ensemble des services aux usagers en vue de déployer un mécanisme généralisé à un coût plus juste en regard des coûts réels du service et des capacités contributives des usagers.

- **Subventions de fonctionnement** : L'aide exceptionnelle de la CAF est prorogée jusqu'au 30/06/2021. Elle viendra compenser la baisse de la PSU due aux éventuelles fermetures de crèches ou aux places inoccupées par les enfants. Le versement de cette aide sera forfaitaire et s'élèvera à 27 EUR par jour et par place.
- **Les contributions directes** : Le produit fiscal constitue la première ressource des budgets communaux. A La Bouilladisse, il représente 55 % des recettes réelles de fonctionnement. Cette année encore la réforme de la TH se poursuit. En l'absence à ce jour de la notification de l'état fiscal et compte tenu de la revalorisation des valeurs locatives, de la valorisation des bases et de l'intégration des compensations fiscales qui auparavant étaient imputées au chapitre 74, nous pouvons estimer le montant à : 3.200.000 EUR.

III- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Pour 2021, comme elle s'y est engagée, la commune n'augmentera pas ses taux qui resteront fixés à :

TFPB : 25,17 %

TFPNB : 90,67 %

Variation des bases et des produits à taux constant												
	2018				2019				2020			
	Bases notifiées	Variation des bases %	Produit voté	Variation du produit %	Bases notifiées	Variation des bases %	Produit voté	Variation du produit %	Bases notifiées	Variation des bases %	Produit voté	Variation du produit %
TH	8.006.000	1,95	1.870.202	1,95	8.302.000	3,697	1.939.347	3,697	8.453.000	1,819	//	//
TFPB	4.907.000	2,40	1.235.092	2,40	5.094.000	3,811	1.282.160	3,811	5.207.000	2,218	1.310.602	2,218
TFPNB	28.900	2,12	26.204	2,12	30.000	3,806	27.201	3,805	34.700	15,667	31.462	15,665

- **Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**

Il permet de compenser pour chaque commune les conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle (TP). Les communes « gagnantes » de la réforme, financent les pertes des communes « perdantes ». Depuis 2014 les montants des prélèvements ou reversements au titre du FNGIR sont figés. S'agissant de notre commune le montant de la recette du FNGIR s'élèvera en 2021 à 7.932 EUR.

- **Les dotations de l'état** : La loi de finances prévoyant une stabilité de la DGF du bloc communal, comme précédemment évoqué, nous envisageons un montant d'environ 650.000 EUR.

Le chapitre sera certainement en légère baisse en 2021 du fait du transfert des allocations de compensation vers le produit fiscal du chapitre 73.

Section de fonctionnement

Les dépenses

- **Les charges à caractère général (011)**

La préparation budgétaire 2021 s'inscrit pour la commune dans un contexte sanitaire difficile et financier pré-contraint.

Cette année, les services de la commune ont été associés au plus près à la programmation budgétaire. Dans le prolongement de la lettre de cadrage qu'ils ont reçue, ils ont établi leurs propositions arbitrées par les élus pour ensuite être portées au budget primitif de la commune.

Dans le cadre d'une démarche prudente d'élaboration du budget, chaque service de la commune a été sollicité pour rationaliser ses choix dans la perspective d'un effort budgétaire collectif destiné à budgéter les charges sur une base de 1.900.000 EUR.

- **Les frais de personnel (012)**

Pour 2021 nous les avons évalués à hauteur de 3.600.000 EUR, en tenant compte à la fois des mesures générales réglementaires impactant la commune, ainsi que des faits marquants spécifiques à notre structure.

Mesures générales :

- Gel du point d'indice de la fonction publique depuis 2017
- Instauration au 1^{er} janvier d'une indemnité de fin de contrat de 10 % du brut, pour les agents contractuels dont la durée d'engagement totale (renouvellement compris) est inférieure ou égale à 1 an. Pour percevoir cette indemnité, le contrat devra être exécuté jusqu'à son terme.
- Mise en œuvre de la 3^{ème} tranche du PPCR : « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » au 1^{er} janvier 2021, qui a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires civils et des militaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière. Cela implique
 - **La refonte des grilles indiciaires** avec la revalorisation des indices bruts (IB) et des indices majorés (IM) en fonction de la catégorie (A, B ou C) et du cadre d'emplois. En contrepartie de ces points d'indices majorés, il sera appliqué aux fonctionnaires un abattement sur tout ou partie des indemnités (le transfert primes/points).
 - **La réorganisation des carrières**
- Les augmentations de charge sont stables à l'exception du nouveau taux d'AT (accident du travail) du régime général qui passe de 2,50 à 3,50 %.

Pour l'année en cours, les faits marquants sont les suivants :

- Création du Pôle de l'Animation de la Vie Locale et de l'Enfance et nomination d'un Directeur de Pôle en interne,
- Nomination en interne d'un responsable de la Commande Publique,
- Départs à la retraite de deux agents,
- Transfert vers le CCAS de deux agents,
- Recrutement d'un agent de Police Municipale.

- **Autres charges de gestion courante**

Subventions aux associations

La crise sanitaire ayant entraîné une baisse d'activité du secteur associatif, les subventions seront attribuées en fonction de l'activité réelle des associations fondée sur un projet associatif clair.

Subvention de fonctionnement du CCAS

Le budget du CCAS a perçu une dotation de 15.000 EUR en 2020 pour accompagner ses actions sociales. En 2021 le CCAS de la commune devra assumer entièrement l'autonomie financière et administrative imposée par les textes. A ce titre, il prendra à sa charge la rémunération du personnel, ainsi que les charges générales utiles à son fonctionnement.

Sa subvention de fonctionnement sera donc alignée en conséquence sur les impératifs liés à l'autonomie de cet EPA, véritable outil de mise en œuvre de la politique sociale et de solidarité de la commune.

Le relais d'assistantes maternelles (RAM)

Le RAM compte 100 assistantes maternelles sur les communes de Cadolive, La Destrousse, Peypin, Roquevaire et La Bouilladisse. Notre commune en compte quant à elle 24, soit 24 %.

Notre participation pour 2021 sera calculée en fonction de ce taux et s'élèvera à 2.590 EUR pour un budget total du relais de 43.056 EUR.

	Nbr d'Assistantes maternelles	Participation de la commune	% répartition
2017	27	3.022,51	24,32 %
2018	24	1.541,05	22,43 %
2019	23	2.387,65	21,30 %
2020	23	4.321,86	22,12 %
2021 (Dépense déjà notifiée)	24	2.586,10	24 %

Section d'investissement / Plan Pluriannuel

Dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement, la commune va solliciter un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement pour la période 2021-2025 auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Cette programmation pluriannuelle est axée sur :

- La transition écologique avec notamment un programme de rénovation énergétique et de modernisation de l'éclairage public,
- La sécurité avec la valorisation des déplacements doux (plan vélo métropolitain élaboré en 2020) et l'amélioration de la voirie communale,
- La construction ou la réhabilitation d'équipements structurants.

Les études engagées qui se poursuivent, conduisent à estimer ce programme dans une enveloppe de 5 MEUR.

L'investissement 2021 sera composé d'opérations structurantes et de programmes récurrents (renouvellement des équipements et optimisation énergétique).

III- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Les recettes d'investissement

- **Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)** : Le montant attendu en 2021 est de 261.300 EUR.
- **La Taxe d'aménagement** perçue par les communes en vue de contribuer au financement des équipements publics devrait s'établir pour 2021 à 100.000 EUR.
- **Les subventions** obtenues auprès de nos partenaires : La quasi intégralité des travaux structurants prévus en 2021 sera en grande partie financée par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux Communes ou sur des dispositifs particuliers.

La commune a obtenu fin 2020 du CD 13, l'accord pour des subventions à hauteur de 755.509 EUR selon la répartition suivante :

Dispositif	Projet subventionné	Montant en EUR
FDADL	Voirie	291.899
Travaux de proximité	Voirie	59.492
Travaux de proximité	Aménagement chemin Hameaux	53.575
Travaux de proximité	Aménagement bâtiments scolaires	29.196
Travaux de proximité	Aménagement bâtiments sportifs	42.657
Travaux de proximité	Rénovation énergétique	38.409
Plan Energie Climat	Diag énergétique bâtiments	4.860
Relance COVID	Matériel déconfinement	11.466
Relance COVID	Modernisation éclairage public	83.955
Relance COVID	Travaux rénovation énergétique	84.000
Relance COVID	Travaux adaptation des bâtiments	56.000
TOTAL		755.509

III- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Pour la programmation d'investissements 2021 et 2022, la commune va déposer également des demandes de subventions au CD13 à hauteur de 887.000 EUR.

- Le recours à l'emprunt sera étudié en fonction du niveau des investissements au BP 2021.
La commune continue de s'employer très activement à rechercher des cofinanceurs pour chacun des projets d'investissement afin d'optimiser les financements et de minimiser le recours à l'emprunt.

Les dépenses d'investissement

Le plan d'investissements prend appui sur le projet municipal en regard des capacités financières de la commune.

L'inscription au budget est établie en fonction des priorités municipales, des études réalisées, et des financements demandés et obtenus.

La commune s'est engagée dans un projet d'investissement qui s'inscrit parfaitement dans les objectifs du plan de relance, permettant d'optimiser ces investissements avec les aides de l'état et des autres communes.

La priorité est donnée aux opérations qui auront à court terme des effets induits sur les dépenses de fonctionnement et participent aux exigences de la transition écologiques dont notamment :

- Modernisation de l'éclairage public : 103.170 EUR dont 60.180 EUR de subventions accordées par le CD13,
- Rénovation énergétique et adaptation des bâtiments publics : 440.000 EUR dont 94.569 EUR de subventions potentiellement accordées par le CD13 et 156.400 EUR déjà accordées,
- Etude énergétique dans les bâtiments : 30.000 EUR dont 15.000 EUR de subventions potentiellement accordées par le CD13,
- Sécurisation des déplacements : Réfection voirie + déplacement doux : 1.131.034 EUR dont 126.962 EUR de subventions potentiellement accordées par le CD13 et 417.946 EUR déjà accordées.

Volet métropolitain

- **L'Attribution de Compensation (AC)**

L'Attribution de Compensation est la différence entre les recettes et les dépenses communales transférées à la Métropole après expertise de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).
A ce titre, le Conseil de Métropole a adopté en séance du 17 décembre 2020, les AC provisoires des communes membres pour l'année 2021, qui s'élève en ce qui nous concerne à – 38.722 EUR.

- **Les projets métropolitains**

La Métropole Aix-Marseille-Provence exerce les compétences suivantes :

- La gestion des déchets (ramassage et tri),
- L'aménagement du territoire,
- Les déplacements et transports publics,
- La distribution de l'eau, l'assainissement et le pluvial,
- Le tourisme l'économie et l'agriculture,
- Les équipements sportifs et culturels d'intérêt métropolitain.

Parmi ces compétences certaines décisions concerneront directement notre territoire sur 2021.

Le projet Val'tram

Le projet Val'Tram consiste à réaliser une ligne de tramway de 14,4 km entre la gare d'Aubagne et La Bouilladisse en utilisant les emprises de l'ancienne voie ferrée de Valdonne.

La ligne sera exploitée avec 8 tramways Citadis propriété de la Métropole et 4 rames supplémentaires à acquérir. L'intermodalité du projet est assurée par l'aménagement de 3 parcs relais en libre accès. Cette ligne sera également interconnectée au TER et aux lignes de cars express métropolitaines présentes en gare d'Aubagne et reliant les principales agglomérations.

La réalisation de l'ensemble du projet est soumise à l'organisation d'une concertation préalable qui a été validée par le Conseil de Métropole du 18 février dernier.

Cette consultation sera l'objet d'une réunion publique de lancement et d'une exposition de 4 semaines dans les locaux de la Métropole et des mairies du territoire. Elle sera annoncée par voie de presse. Des registres physiques et numériques recueilleront les avis du public.

Le PLUi

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) a été prescrit en février 2019 et la conférence des maires a validé le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) le 14 novembre de la même année.

Avec l'arrivée de la crise sanitaire toutes les réunions techniques ont alors été suspendues.

La conférence des maires du 18 novembre 2020 a acté leur reprise et la validation politique de la procédure. Actuellement le travail porte sur le pré zonage et le choix des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) à intégrer au document.

L'arrêt de l'ensemble des analyses, études et concertation sur le projet est prévu pour décembre 2022, afin de permettre une approbation en février 2023.

IV- CONCLUSION

En cette période historiquement et exceptionnellement trouble, le rôle de la ville est d'affirmer des priorités fortes qui sont autant de leviers d'actions municipales identifiables aussi bien par les bouilladiennes et les bouilladiens que par les partenaires de la ville.

Dans un contexte national fragilisé, la ville oriente ainsi ses priorités pour 2021 sur la cohésion sociale et la solidarité envers les plus fragiles, la modernisation de ses équipements ainsi que la programmation d'actions en faveur d'un service public de qualité et un engagement fort dans la transition écologique.

Ces efforts s'adossent à une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une réorganisation des services, une optimisation des politiques d'achats et une priorisation des investissements générant à court terme des économies notamment en coût d'énergie.

La valorisation du foncier communal, le faible endettement de la commune et la fin de plusieurs prêts arrivant à terme, ont été intégrés dans l'ambition d'investir sans modifier le taux d'endettement faible de la commune.